

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2026 – A 20H00
--

Présents : FARJON Jean-Christophe, DUVIGNAU Ghislaine, Hervé MICHEL, Huguette NALIN, Muriel ROMAGNY, LAVAL David, ROCHAND Corinne, VALLET Jean-Claude., GIBERT Yves, Odile COQUILLARD, CHARBONNIER Hélène.

Pouvoir : MERLE Agnès a donné procuration à DUVIGNAU Ghislaine.

Secrétaire de séance : Odile COQUILLART.

11 conseillers présents et 1 conseiller représenté

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

- Validation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025.
- Vote des taux d'impôts locaux 2026
- Vote des subventions aux associations
- Questions diverses.

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 17/12/2025

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 17 décembre 2025 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'impôts locaux 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'impôts locaux de 2026.

Monsieur le Maire présente une carte interactive des taux pratiqués dans les communes alentours afin de savoir comment se situe la commune de Virigneux.

L'augmentation du taux de base indépendant de la commune est de 0.8%. Pour rappel le taux de l'inflation est approximativement de 1,8%.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

VALIDE à la majorité moins deux voix la proposition de Mr le Maire d'appliquer une hausse de 1% des taux d'impositions pour 2026

Foncier bâti	34,85 %
Foncier non bâti	36,98 %
Taxe d'habitation	10,66 %

CHARGE, l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 1 abstention et 11 voix pour :

-DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISMES	SUBVENTIONS
Sou des Écoles	1500€
L'Espérance de Virigneux	700€
Société de Chasse	150€

-RAPPEL qu'il faudra rattraper la subvention non versée à l'AFR.

-CHARGE, l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

La séance est levée à 23h00

PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 25 Février à 20h00.

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON



Secrétaire de séance,
Odile Coquillart

